



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel PHILIPPE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 14  
Date de convocation : 19 février 2026

**PRESENTS** : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERT Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine

**ABSENTS** : VETIL Christophe ayant donné pouvoir à Y. LE BORGNE - SALAUN Silvana

**SECRETAIRE** : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Gérard LE CAM, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### DECM2026.27.02-01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Il est proposé de désigner Monsieur Gérard LE CAM, comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la désignation proposée.

#### DECM2026.27.02-02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2026 :

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2026. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

#### DECM2026.27.02-03 : BUDGET LOTISSEMENT LES IRIS - PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 :

Rapporteur : Joël PINEL, Adjoint

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël PINEL, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LES IRIS, dressé par Monsieur Michel PHILIPPE, Maire, qui reprend les résultats suivants :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2024	Part affectée à L'investissement Ex. 2025	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	-145 469,30	0.00	52 536,73	-92 932,57
EXPLOITATION	32 588 ,67	0.00	-31 271,33	1 317,34
<b>TOTAL</b>	<b>-112 880,63</b>	<b>0.00</b>	<b>21 265,40</b>	<b>-91 615,23</b>

approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LES IRIS, après vote à main levée.

**DECM2026.27.02-04 : BUDGET COMMUNE - PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 :**

Rapporteur : Joël PINEL, Adjoint

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël PINEL, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif 2025 – BUDGET COMMUNE, dressé par Monsieur Michel PHILIPPE, Maire, qui reprend les résultats suivants :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2024	Part affectée à L'investissement Ex. 2025	Résultat de L'exercice 2025	Transfert ou intégration résultats	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	-274 906,23		194 528,88		-80 377,35
EXPLOITATION	686 835,88	274 906,23	154 537,92		566 467,57
<b>TOTAL</b>	<b>411 929,65</b>	<b>274 906,23</b>	<b>349 066,80</b>		<b>486 090,22</b>

approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 – BUDGET COMMUNE, après vote à main levée.

**DECM2026.27.02-05 : BUDGET LOTISSEMENT LES IRIS – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – ANNEE 2025 :**

Rapporteur : Joël PINEL, Adjoint

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Joël PINEL, 1<sup>ER</sup> adjoint,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé – budget LOTISSEMENT LES IRIS, pour l'exercice 2025, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DECM2026.27.02-06 : BUDGET COMMUNE – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – ANNEE 2025 :**

Rapporteur : Joël PINEL, Adjoint

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Joël PINEL, 1<sup>ER</sup> adjoint,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé – budget COMMUNE, pour l'exercice 2025, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DECM2026.27.02-07 : BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 :**

Rapporteur : Joël PINEL, Adjoint

Après rappel des résultats du compte administratif de l'exercice 2025 - BUDGET COMMUNE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2024	Part affectée à investissement Ex. 2025	Résultat de L'exercice 2025	Solde RàR	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	-274 906,23	0.00	194 528,88	-22 181,00	-102 558,35
EXPLOITATION	686 835,88	274 906,23	154 537,92	////////////////////	566 467,57

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2025	566 467,57
Affectation obligatoire :	102 558,35

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	463 909,22
- affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	
<b>Total affecté au c/ 1068</b>	<b>102 558,35</b>

**DECM2026.27.02-08 : COTISATIONS 2026 A DIVERS ORGANISMES : ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN – ASSOCIATION MAIRES RURAUX :**

Rapporteur : Michel PHILIPPE, Maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère à divers organismes depuis de nombreuses années apportant aide et conseils aux élus locaux : Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan – Association des Maires Ruraux du Morbihan. Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à :

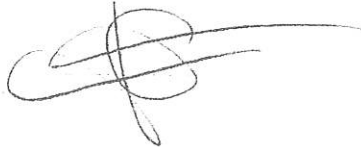
- Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan pour un montant 235,55 €
- Association des Maires Ruraux du Morbihan pour un montant 145,00 €

Ces charges seront réglées à l'article 6281

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits  
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,**

**G. LE CAM**



**Le Maire,**

**M. PHILIPPE**

